

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021.

Etaient présents : M. RIGHI, Maire, M. PIERMANTIER- Mme SOLIDA – M. CAMELLE - Mme JOLY– M.MANOCCHI - M. LECLERC, Adjoints, Mme MALANDRA –M. RUBEO-LISA- M. PACINI - Mme MONTI-M. MORANDA- M. NAPOLI- Mme TOMASINI- Mme CALLEGARO- M. ATHMANI- Mme LAKHBAT- Mme BRUSCO- M. MEDDOUR- Mme FERRE- M. LAVANDIER.

Absents représentés :

Mme SUJKOWSKI qui donne procuration à M.MANOCCHI.
Mme MOCQUARD qui donne procuration à M. CAMELLE.
Mme CANONICO qui donne procuration à M. RUBEO-LISA.
M. BOTTAZZI qui donne procuration à M. RIGHI.

Excusés : M. RUGGIERI- Mme ROSSI.

Secrétaire : Mme TOMASINI.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE la convention entre le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-&-Moselle, ENEDIS et la Commune de Hussigny-Godbrange, relative au financement des travaux de dissimulation des réseaux électriques dans les rues Pasteur et Allende.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

-APPROUVE la constitution d'une servitude de passage des drains de sortie des bassins de gestion des eaux pluviales sur la parcelle communale B N° 29 au profit du CIC-Crédit Mutuel,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'établissement de cette servitude.

- APPROUVE le projet de réfection du bâtiment communal 1. Rue Jean Jaurès estimé à 39 006.29 € H.T.,

SOLLICITE pour le financement de ces travaux une subvention au taux maximal auprès du Conseil Départemental de Meurthe-&-Moselle dans le cadre du Fonds de relance départemental, au titre des actions Solidarité, Citoyenneté.

-Considérant l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques mise en place par le Centre National du Livre,

FIXE le budget d'acquisition de livres imprimés à 6 000 euros en 2021.

-APPROUVE le Compte Administratif 2020 de la Commune qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 2 542 450.63 €
- Recettes : 2 895 996.41 €

Excédent de clôture : 353 545.78 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 927 181.01 €
- Recettes : 1 656 551.36 €

Déficit 2019 Reporté : 24 295.73 €

Excédent de clôture : 705 074.62 €

Restes à Réaliser : - Restes à payer : 1 202 900.00 €
- Restes à recouvrer : 444 620.00 €

-DECLARE que le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2020 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

-Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Considérant d'une part que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de 353 545.78 € et un excédent d'investissement de 705 074.62 €,

Constatant d'autre part, qu'en section d'investissement l'état des restes à réaliser s'élève :

En dépenses à 1 202 900.00 €
En recettes à444 620.00 €

DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation de l'exercice 2020 d'un montant de 353 545.78 € de la façon suivante :

- En recette d'investissement du budget primitif 2021 à l'article 1068 pour la totalité.

-DECIDE de fixer les taux d'imposition 2021 comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 34,65 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 42,68 %

- APPROUVE le Budget Primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre à :

- 2 955 000 € en Fonctionnement
- 2 823 600 € en Investissement.

Fait à Hussigny-Godbrange, le 8 avril 2021.

Le Maire,

Laurent RIGHI

